Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 48 (1912)

Heft: 39

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XLVIIIme ANNÉE

N° 39.

LAUSANNE

28 Septembre 1912

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Intérêts de la Société.* — *Les principes philosophiques de la pédagogie.* (Suite). — *L'école à l'exposition nationale de 1914.* — *Chronique scolaire : Vaud. Neuchâtel.* — PARTIE PRATIQUE : *Examens des écoles complémentaires du canton de Genève.* — *Langue maternelle* (suite). — *Dictées.* — *Histoire.* — *Comptabilité.* — *Arithmétique.*

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Le Comité central de la Société pédagogique de la Suisse romande est convoqué pour le **samedi 26 octobre** *prochain, à* **10 heures** *du matin,* **à l'Ecole normale de Lausanne**.

ORDRE DU JOUR :

1. *Communication du Bureau sur la marche de la Société en 1911-1912.*
2. *Revision des statuts.*
3. *Choix des questions à mettre à l'étude pour le prochain congrès.*
4. *Célébration du cinquantenaire de la Société.*
5. *Proposition de la Section vaudoise concernant l'admission aux examens fédéraux des jeunes gens sortant de l'Ecole primaire.*
6. *Propositions individuelles.*

APPEL

Un appel chaleureux est adressé à **tous les membres du Corps enseignant de la Suisse romande et aux amis de l'école publique** *pour qu'ils adressent, avant le 6 octobre prochain, à M. E. Briod, président de la S. P. R., Epinettes 16 Lausanne, le titre des sujets qu'ils désirent que notre société mette à l'étude pour notre prochain congrès.*

LE BUREAU.

LES PRINCIPES PHILOSOPHIQUES DE LA PÉDAGOGIE

(*Suite.*)

Entre les sceptiques et les dogmatiques, entre les négatifs et les absolus se placent les relativistes. Leur thèse s'appuie sur des observations scientifiques fournies par la psychologie expérimentale. Elle a pour principal défenseur le philosophe français contemporain Ribot. Les relativistes n'accordent à l'influence de l'éducation que sa juste part; ils revendiquent contre elle les droits de l'innéité ou de l'hérédité. Ils admettent que des qualités « préexistent à l'éducation, qui les transforme quelquefois, mais ne les crée jamais. »

Il y a longtemps que le problème de l'hérédité a été abordé. Montaigne déjà écrivait : Quel monstre est-ce, que cette goutte de semence, de quoy nous sommes produits, porte en soi les impressions, non de la forme corporelle seulement, mais des pensements et des inclinations de nos pères ». A notre époque, Darwin a mis en pleine lumière et scientifiquement établi l'influence incontestable de l'hérédité. L'hérédité est la loi, la non-hérédité, l'exception, tel est le fait. Il y a chez tout homme un fonds héréditaire, un caractère inné, mais, par suite d'une action extérieure, ce caractère inné peut prendre telle ou telle forme, telle ou telle direction. C'est ce qu'expose avec une force d'argumentation incomparable Guyau dans *Education et Hérédité* et c'est ce que Fouillée nous dit avec chaleur dans l'*Enseignement au point de vue national* : A qui n'a pas de génie, l'instruction n'en donnera point, sans doute, mais elle pourra fournir une somme considérable de connaissances et de talents. Le génie natif sans l'instruction demeurera stérile.

Les diverses théories de l'éducation vont donc de la négation absolue à l'affirmation sans réserve, du scepticisme le plus complet au dogmatisme le plus confiant. Sur quelques points, ces théories se rencontrent, c'est qu'il y a un caractère inné. Mais, dit Guyau, personne n'est si riche qu'il ne puisse encore augmenter sa fortune, personne ne possède assez qu'il ne veuille au moins faire fructifier le capital qu'il a reçu dès sa naissance. « Il est possible de refaire et de se refaire un caractère, qui, non seulement vient s'ajouter au premier, mais prend peu à peu sa place, chasse

le naturel, devient une seconde nature, qui lentement, chez un même individu ou à travers plusieurs générations successives, efface les traces de l'hérédité, si bien qu'il en reste à peine le souvenir[1]. » A côté du caractère inné, il y a donc place pour un caractère acquis, autrement dit, c'est la conclusion qui s'impose : L'éducation est possible, tel est le premier postulat, l'axiome de la science pédagogique.

Après avoir dit ce qu'est l'éducation, ce qu'elle se propose, il faudrait aussi examiner la question de droit, voir si l'éducation est légitime et quel est son fondement moral. N'est-elle pas une atteinte à la personnalité de l'enfant, à sa liberté, à sa responsabilité, à sa dignité personnelle? Autrement dit, n'est-elle pas illégitime en droit? Est-elle vraiment utile? La nature ne se suffit-elle pas à elle seule et ne peut-on pas se contenter de la laisser faire? Ces questions touchent au problème qui domine la philosophie tout entière, celui de la liberté. Il faudrait donc examiner la théorie des fatalistes, des jansénistes, des déterministes.

Ces différentes théories, parties de principes tout différents, s'accordent sur le point le plus important, c'est que la liberté s'acquiert, qu'elle est la création du moi. Une situation fort belle est ainsi faite à l'éducateur, à son œuvre. Il peut affranchir l'individu de ses mauvais instincts, lui faire acquérir la liberté du corps qui protège l'enfant contre les dangers physiques, puis la liberté intellectuelle, qui libère notre esprit des superstitions et des erreurs, la liberté morale enfin, qui fait de l'homme un animal distinct de la brute. C'est cette liberté morale dont parle Jules Payot en ces termes : « La liberté morale, comme la liberté politique, comme tout ce qui a quelque valeur en ce monde, doit être conquise de haute lutte et sans cesse défendue. Elle est la récompense des forts, des habiles, des persévérants. Nul n'est libre s'il ne mérite d'être libre. La liberté n'est ni un droit, ni un fait, elle est une récompense, la récompense la plus haute, la plus féconde en bonheur... Elle doit être acquise, mais l'enfant ne pourrait-il pas l'acquérir tout seul? Cette éducation de soi-même a une grande valeur pratique. Blackie, Channing, Payot, Wagner en ont montré toute la portée. »

[1] Parisot et Martin, page 55.

Si l'enfant était foncièrement bon comme l'admet Rousseau, il est évident que l'œuvre de l'éducation serait inutile. La théorie de Rousseau a été si souvent réfutée qu'il suffit de nous en tenir à la thèse communément acceptée de nos jours : L'enfant n'est complètement ni bon ni mauvais, mais il est apte à devenir l'un ou l'autre. Certains penchants le poussent au mal ou au bien, et c'est à l'éducateur à trouver leur direction et à agir comme il convient. L'enfant n'est ni un être moral ni un être immoral ; il a une nature qu'il faut connaître pour l'influencer de la bonne manière. Il n'est ni esclave ni despote, comme le disait Kant. Il n'est pas même un individu libre. C'est un candidat à la liberté, qui aspire à se créer une personnalité morale.

S'il en est ainsi, l'intervention de l'éducateur n'est pas seulement utile, elle est nécessaire. Si la pédagogie n'intervenait pas, l'enfant, ballotté en tous sens, serait jeté de ci de là et atterrirait au gré des vents, n'importe où sans être certain de trouver jamais la sécurité morale.

Il faut venir en aide à cet être si faible, lui prêter assistance et appui. Qu'elle n'est pas déjà la simple et inconsciente influence de l'exemple des parents ? Et celle du milieu, des camarades, des amis ? Toutes les langues possèdent l'équivalent de notre proverbe : « Dis-moi qui tu fréquentes et je te dirai qui tu es, » pour exprimer l'idée que nous subissons, sans même nous en apercevoir, l'influence de notre entourage. C'est aux méchants instincts héréditaires qu'il faut livrer bataille, à cet héritage de nos ancêtres, combat d'autant plus difficile que jamais la victoire n'est certaine et que toujours elle est incomplète. Le milieu dans lequel nous vivons est une école où tous nous faisons notre apprentissage en imitant, en suivant les exemples qui sont offerts à nos yeux. L'exemple, la suggestion, quelle force mystérieuse n'ont-ils pas ? L'éducateur connaît bien toute leur puissance ; il sait bien que ce sont ses auxiliaires les plus utiles, comme ses ennemis les plus dangereux. L'éducation est comme la prose de M. Jourdain. Chacun en fait sans le savoir. L'éducateur lui en fait consciemment. Il dit à l'enfant ce qu'il doit faire lui-même ; il doit lui apprendre à distinguer le bien du mal, lui faire rechercher l'un et éviter l'autre. Peu à peu

l'éducation devient l'ouvrière de la liberté. Elle serait une « tyrannie » [1] si elle n'y conduisait pas. Elle doit apprendre à l'homme à s'élever lui-même, elle doit lui suggérer le désir de faire sa propre éducation, de parachever la première, lui apprendre en un mot à se suffire à lui-même.

L'éducation bien comprise ne compromet pas l'autonomie de l'enfant; elle ne l'asservit pas, elle le libère, elle l'émancipe.

A ce titre-là, elle est fondée en droit et elle est nécessaire.

(*A suivre.*)

L'ÉCOLE A L'EXPOSITION NATIONALE DE 1914.

Parmi les 57 groupes qui formeront la prochaine exposition nationale, à Berne, le 43me comprendra : éducation, instruction, enseignement professionnel. Il se subdivisera comme suit : 1e Ecoles primaires, secondaires et moyennes ; 2e universités ; 3e enseignement professionnel ; 4e examens d'apprentis. Dans le comité général nous rencontrons des représentants des différentes parties de notre pays et de chacune des subdivisions indiquées, ainsi que des grandes associations professionnelles intéressées.

Le comité restreint, dont les membres habitent tous la ville fédérale, a à sa tête M. E. Balsiger, directeur de l'Ecole secondaire des jeunes filles. En de nombreuses séances, il s'est mis d'accord sur les grandes lignes du programme. L'exposition a pour but de donner une image aussi fidèle et complète que possible de l'éducation et de l'instruction en Suisse, de l'organisation et du travail fourni par les établissements scolaires des degrés mentionnés plus haut. Elle comprendra des graphiques, des photographies, des plans, des modèles, des manuels, des lois et règlements, des horaires, des monographies, notices historiques, etc. La gymnastique, les jeux, les travaux manuels, le jardinage auront leur place bien marquée.

Les cantons choisiront eux-mêmes ce qu'ils tiennent à exposer en vue d'illustrer de la meilleure manière possible l'œuvre scolaire accomplie dans leurs établissements d'instruction. Cependant pour arriver à une vue d'ensemble, le comité a fixé les points prin-

[1] Herbart : *Premier rapport à M. de Steiger.*

cipaux qui devront guider les exposants. Un schéma détaillé sera remis, à cet effet, aux Départements cantonaux de l'instruction publique. L'essentiel sera de faire ressortir ce qui est vraiment typique. Il pourra y avoir entente entre plusieurs cantons pour éviter d'exposer des matériaux qui feraient double emploi. Ainsi il ne sera pas nécessaire que chaque ville expose en détail l'organisation de ses écoles primaires. Mais il sera intéressant de voir des organisations qui diffèrent les unes des autres. Dans les écoles secondaires, réales, collèges de districts, etc. dont l'organisation diffère énormément d'un canton à l'autre, on constatera cependant quelques traits communs qu'il faudra s'efforcer de faire ressortir nettement.

Le schéma qui servira de guide aux Départements cantonaux prévoit les points suivants :

I. Ecoles primaires, secondaires et moyennes.

1. Organisation et administration.

a) Organisation. Lois, règlements, prescriptions diverses concernant les écoles primaires et secondaires, y compris les écoles particulières ; écoles nouvelles, écoles complémentaires, écoles normales, gymnases.

Monographies avec données historiques et statistiques au sujet de la scolarité, des heures hebdomadaires et annuelles, des absences, des vacances, de la promotion, de l'examen de sortie, du nombre d'élèves par classe, etc. Ecole à une ou à plusieurs classes, ouverte toute l'année ou seulement pendant une partie ; coéducation ou séparation des élèves par sexe.

b) Administration. Direction et surveillance des écoles des différents degrés ; autorités.

Prestations de la Confédération, des cantons, des communes, des corporations. Finances scolaires, bourses. Gratuité des fournitures et des manuels. Frais de construction.

c) Corps enseignant. Dispositions concernant la nomination ; brevets, mode et durée de la nomination, traitements, augmentations pour années de service, pension de retraite ; remplacement.

2. Enseignement.

a) Plans d'études des établissements de tous les degrés.

b) Manuels obligatoires, facultatifs. Appareils ; moyens d'in-

tuition, cartes, modèles, collections, bibliothèques scolaires.

c.) Méthodes qui ont fait leurs preuves dans différentes branches. Travaux manuels pour les deux sexes; gymnastique, jeux, bains, natation, exercices des cadets, excursions. Principe du travail appliqué à l'enseignement. Classes d'essais pour la réforme scolaire; travaux pratiques dans les laboratoires, ateliers, jardins et cuisines scolaires (plans d'études, collections de travaux exécutés par les élèves).

3. Mesures prises en faveur des enfants pauvres et infirmes.

Classes frœbeliennes, classes auxiliaires, classes d'avancement, classes spéciales, enseignement destiné aux arriérés. Colonies de vacances, classes gardiennes, école de la forêt. Secours en aliments et vêtements. Examen sanitaire d'entrée; revision périodique. Médecin des écoles.

4. Bâtiments scolaires, installations intérieures.

Salle modèle; mobilier, chauffage, éclairage, ventilation; installations hygiéniques: eau, bains et douches, W.-C. Ateliers (plans, modèles, photographies).

Pour les universités, l'enseignement professionnel et les examens d'apprentis, des programmes spéciaux ont aussi été élaborés.

Y.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Département de l'Instruction publique et des Cultes.** *Compte rendu pour 1911.* — Nous avons sous les yeux le compte rendu du Département de l'Instruction publique et des Cultes, sur sa gestion pour 1911. Comme il n'est pas envoyé aux membres du corps enseignant et pour nous conformer au mode de faire de notre prédécesseur, nous publierons un extrait de ce qui concerne plus spécialement l'Ecole primaire. Il y a des choses vraiment intéressantes que nous aurons tout avantage à connaître et à méditer.

1° *Personnel enseignant.* Le nombre des fonctionnaires de l'enseignement primaire s'élevait en 1911 à 1560, soit 596 instituteurs, 594 institutrices, 198 maîtresses d'écoles enfantines et 172 maîtresses spéciales pour les travaux à l'aiguille. L'année 1911 a vu se produire des changements importants dans le personnel enseignant, par suite de mutations ou de démissions dues à des maîtres qui quittent l'enseignement pour raisons d'âge, de mariage, de maladies ou de décès. Vingt-ciuq instituteurs ont quitté l'enseignement primaire: 8 ont pris leur retraite après trente ans de service, 1 a été appelé aux fonctions d'inspec-

teur, 4 ont passé à l'enseignement secondaire, 12 ont renoncé à leurs fonctions pour raison de santé ou pour embrasser une autre carrière.

Trente institutrices, dont sept frœbeliennes, ont quitté l'enseignement : 6 pour prendre leur retraite après trente ans de service et 24 pour divers motifs, tels que mariage, maladie, etc.

Il y a eu lieu d'enregistrer le décès de 5 instituteurs et 5 institutrices, savoir: MM. Eugène Clément à Bettens, Constant Martignier à Boussens, Georges Michot à Orbe, Aimé Panchaud à Neyruz et François Tesse à Lausanne ; Mmes Jenny Caillat à Mont-le-Grand, Clara Pilet à Vevey ; Mlles Louise Cherix à Leysin, Alice Cochet à Vernex et Juliette Lecoultre à Lausanne.

Le nombre des remplacements temporaires pour maladie, pour congé ou pour service militaire est chaque année plus considérable ; il s'est élevé à 229 en 1911 (200 en 1910). Les instituteurs faisant du service militaire devenant de plus en plus nombreux, il n'est pas toujours facile de pourvoir à leur remplacement ; aussi est-il à prévoir que dorénavant plusieurs classes resteront fermées pendant l'absence des titulaires. Ajoutons en terminant ce qui concerne le personnel enseignant primaire, qu'il y a encore vingt-trois classes dirigées par des personnes non brevetées, soit 2 instituteurs et 21 institutrices. Ce nombre, qui était de 29 en 1910, diminue insensiblement. C'est une anomalie qui doit disparaître au plus tôt.

(*A suivre.*) A. D.

⁂ **Ecoles de « bovairons ».** — Vous ne les connaissez sans doute pas, et pourtant elles existent, sinon officiellement, du moins officieusement. Lisez plutôt le communiqué suivant, paru dans un journal local du canton. « Comme les années précédentes, la Commission scolaire de X, pour faciliter ceux qui « vont en champ » a décidé que les écoles de « bovairons » auraient lieu de midi à 2 heures, dans les deux classes de garçons.» De semblables écoles existent encore dans plusieurs autres communes, dues au génie inventif de braves commissions scolaires, désireuses d'accomplir un ministère de paix et ménager « chèvre et chou » seulement, en tolérant de semblables procédés, elles ne se doutent pas de quelle singulière façon elles rabaissent le niveau de l'école. En effet, c'est la placer après tout, après veaux, vaches, cochons, etc. C'est répondre très ingénieusement à cette question : Comment faire pour que l'école ne gêne personne ? De midi à 2 heures, c'est très bien ; tout le monde fait la sieste à la campagne ; les vaches sont repues, les enfants sont inutiles et embarrassent : envoyons-les à l'école. Et le tour est joué ! Comme excuse et pour se tranquilliser la conscience (elle doit forcément être troublée), on alléguera mille motifs divers et toujours les mêmes : il faut que les enfants servent à quelque chose ; la main d'œuvre est rare et chère ; on ne trouve personne pour « aller en champ », etc., etc.

Tout cela est juste, et nous le comprenons, car nous ne voulons pas être plus royaliste que le roi. Mais ce que nous ne pouvons faire comprendre, c'est qu'il n'y a qu'un temps pour s'instruire et que c'est causer un tort considérable à l'enfant que de lui voler ses heures d'étude. Quel travail voulez-vous qu'il fasse de midi à 2 heures ? Nous comprendrions encore des classes tenues, comme c'est

du reste le cas en maints endroits, de 9 heures à 11 heures ou midi et de 1 h. à 3 heures.

Nous venons d'étudier dernièrement les moyens de faire respecter l'école; ce n'est certes pas faire avancer la solution que d'imaginer et de tolérer les écoles de « bovairons » système commune de X! Autant vaut fermer les classes complètement; ce serait respecter davantage l'école.

Sans être ennemi des Commissions scolaires, nous trouvons cependant que quelques-unes en prennent trop à leur aise et nous nous demandons parfois si, pour le bien de nos écoles, il ne vaudrait pas mieux qu'elles relèvent directement de l'Etat. Evidemment toutes ces anomalies, tous ces accrocs et ces entorses illégales diparaîtraient. Ce serait un bien. A. D.

Maturité fédérale. — Comme précédemment, les candidats présentés par l'*Ecole Lémania* à la session d'automne des examens de la Maturité fédérale, ont tous, à l'exception d'un seul, réussi leurs examens.

NEUCHATEL. — **Nouvelles brèves.** — Le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel a pris un arrêté interdisant aux enfants de moins de 16 ans, non accompagnés, l'accès des salles de spectacles cinématographiques. En outre l'affichage de scènes dramatiques impressionnant l'imagination enfantine est également interdit. Sont naturellement réservées les séances destinées spécialement aux enfants qui pourront y assister sous la surveillance des membres du corps enseignant.

Voilà un arrêté qui arrive à son heure et dont nous ne pouvons que désirer l'exécution aussi complète que possible.

*** Travers va inaugurer un nouveau bâtiment scolaire contenant entre autres locaux une halle de gymnastique, et une grande salle de conférences. Ce bâtiment, du plus bel effet, s'élève non loin du château, transformé lui-même fort intelligemment en collège et complète d'heureuse manière les locaux scolaires du beau village.

*** J'avais mentionné en passant le conflit qui avait surgi au sein de la Commission scolaire du Locle au sujet de l'attribution proportionnelle des sièges de cette commission aux représentants des trois partis politiques. La solution attendue est intervenue rapidement, le parti socialiste ayant rétrocédé le siège de trop qu'il détenait.

*** † **William Philippin.** — On a rendu les derniers honneurs à notre collègue M. W. Philippin, décédé après une maladie longue et pénible. Avant de consacrer ses forces à l'éducation des enfants de sa ville natale — Neuchâtel — il occupa diverses situations à l'étranger. Il passa plusieurs années à Costa Rica et Galata, et lorsqu'il revint au pays, il dirigea la seconde classe de Cortaillod. Depuis novembre 1895, il fut à Neuchâtel, où il se dévoua de tout cœur à une tâche qu'il accomplissait avec de réelles aptitudes pédagogiques. Sur sa tombe, M. le directeur des Ecoles de Neuchâtel a prononcé des paroles d'adieu pleines de cœur. L. Q.

PARTIE PRATIQUE

ECOLES COMPLÉMENTAIRES DU CANTON DE GENÈVE

EXAMENS DE JUIN 1912.

Dictée d'orthographe : L'île de Saint-Pierre.

Préparatoire et première année. — L'île de Saint-Pierre, la plus grande et la plus belle de la Suisse, est située au milieu du lac de Bienne. Elle appartient à l'hôpital de Berne. Vue de la rive septentrionale du lac, elle offre l'aspect d'un monticule arrondi, couvert d'une épaisse forêt. On y trouve des champs, des vignes, des bois, des vergers, de gras pâturages ombragés de bosquets et bordés d'arbrisseaux de toute espèce, dont le voisinage des eaux entretient la fraîcheur.

Première année seulement. — A deux cents mètres du débarcadère, s'élève la seule maison de l'île, où loge un gérant avec sa famille et ses domestiques. Des milliers de curieux y viennent chaque année visiter la chambre que Jean-Jacques Rousseau a habitée pendant près de trois mois. Cette chambre modeste a été quelque peu restaurée, et le 26 juin 1904, on a placé dans un bosquet au bord du lac le buste de l'immortel écrivain.

Composition.

Deuxième année. — Sous ce titre: « Ma journée d'apprenti », racontez ce que vous avez fait avant-hier.

Arithmétique et comptabilité.

Année préparatoire. — Sur un traitement annuel de 1925 fr., un fonctionnaire a économisé 184 fr. 40. Quelle a été sa dépense moyenne par mois?

Un corridor long de 9,60 m., large de 2,10 m., doit être recouvert de dalles carrées de 15 cm. de côté. Combien de dalles faudra-t-il?

Première année. — Un marchand d'étoffes achète 75 m. de drap à 8 fr. 25 le mètre. Il en revend les $^2/_3$ avec 40 % de gain et le reste avec 12 % de perte. Quel est son bénéfice?

A la suite d'une inondation, les pertes de A furent estimées à 900 fr., celles de B à 800 fr. et celles de C à 1300 fr. Il leur fut réparti, proportionnellement à leurs pertes, une somme de 1200 fr. prélevée sur la collecte en faveur des inondés. Quelle somme chacun d'eux a-t-il reçue?

Deuxième année. — La maison Dumoulin et Cie vend à Monsieur Bertrand: 25 pains de sucre de 11,200 kg. chacun, à 55 fr. les 100 kg.; 20 balles de cassonade de 80 kg. chacune, à 52 fr. les 100 kg.; 2 caisses de vermicelle de 30 kg. chacune, tare 6 %, à 46 fr. les 100 kg.; 7 balles de café de 70 kg. chacune, tare 1 %, à 200 fr. les 100 kg. Etablissez la facture et acquittez-la.

Géographie.

Année préparatoire. (Filles et garçons.) — Quelles voies ferrées utiliserez-vous pour vous rendre de Bardonnex à Coppet?

Quelles sont les localités du Canton desservies par les bateaux à vapeur?

Dans quelle direction voit-on, de Genève: *a*) les Voirons, — *b*) le Grand Salève, — *c*) le Mont de Sion?

Comment s'appellent les rivières genevoises qui y prennent leur source ?

Nommez les deux principaux lacs et les deux principales villes de la Suisse romande.

Première année. (Filles). — Parmi les marchandises d'importation en Suisse figurent les denrées coloniales ; quelles sont-elles, d'où proviennent-elles et quels sont les principaux points par lesquels elles entrent en Suisse?

(Filles et garçons.) —Que savez-vous des occupations des montagnards?

Histoire.

Première année. (Garçons). — Quels territoires comprenait la Confédération des huits Cantons?

Quels étaient ses voisins de l'ouest?

En quelle année eurent lieu : *a*) la conquête de l'Argovie par les Suisses; — *b*) les batailles de Grandson et de Morat?

Instruction civique.

Deuxième année. (Garçons). — De quoi se composent les ressources financières dont la Confédération dispose?

En combien de départements l'administration de la Confédération est-elle divisée?

Quels sont ces départements?

A quelles occasions les deux Chambres fédérales se réunissent-elles en Assemblée fédérale?

Économie domestique.

Deuxième année. — Quelle est la pièce de l'appartement à laquelle la ménagère doit vouer tous ses soins, et pourquoi? Comment cette pièce sera-t-elle entretenue?

(Communiqué par C. Vignier, *inspecteur des Ecoles.)*

LANGUE MATERNELLE. (Suite).

Voir numéro précédent.

VIII. RÉCITATION

La chèvre blanche.

Une chevrette blanche,
Au détour du sentier,
De sa dent fine ébranche
L'enclos de noisetier.

Quelle gentille bête
Et quel museau mutin!
Jean, tout ravi, s'arrête
Sur le bord du chemin.

Il tend sa main mignonne
D'un geste caressant :
« Veux-tu que je te donne
Un peu de mon pain blanc ? »

Mais la chèvre maligne
Fait un bond gracieux,
S'enfuit et puis le guigne
De son œil curieux.

Par moments la méchante
Lui permet d'approcher,
Mais quand sa main tremblante
Se tend pour la toucher,

Sur une grosse pierre
La chèvre fait un saut
Et debout, toute fière,
Le regarde d'en haut.

Mme de Pressensé.

Expressions a expliquer : Au détour du chemin ; un museau mutin (mutine) ; une main mignonne (mignon) ; une main tremblante ; un geste caressant ; une chèvre maligne (malin, malices) ; un œil curieux ; un bond gracieux.

Mots : ébrancher (branche), l'enclos, le clos, la clôture, ravi, s'enfuir (la fuite), guigner (regarder du coin de l'œil), approcher, fier (fière), debout, d'en haut.

Idée a dégager : La chèvre est un animal capricieux. (Expl. ce mot.) Les enfants capricieux sont toujours désagréables.

Le loup et la chevrette.

Un loup voyant une chevrette
En vedette
Tout à la pointe d'un rocher,
Lui cria : « Descends donc de là-haut, ma biquette :
Tu cours un vrai danger.
Et le moindre faux pas peut te coûter la vie. »
La chèvre répondit : « Trêve de courtoisie !
Je vois d'ici tes crocs qui me tordraient le cou,
Si je me laissais prendre à tant de perfidie.
Va plus loin, vieux glouton, contenter ton envie ! »
Croire les méchants, c'est agir en fou :
Il ne faut jamais écouter le loup.

F. Bataille.

Expressions a expliquer : En vedette (en faction, surveillance) ; trêve de courtoisie ; se laisser prendre à la perfidie ; contenter son envie ; agir en fou ; un faux pas.

Mots : Le loup, (la louve, le louveteau), descendre, là-haut, la bique, la biquette (autre nom de la chèvre), le danger (dangereux), coûter, un croc (dent pointue des animaux), un fou (une folle, la folie), le cou (le coup), le glouton, la gloutonnerie.

Idée a dégager : **Il ne faut jamais se fier aux méchantes gens.**

A. Regamey.

Degrés intermédiaire et supérieur.

DICTÉES

Les chèvres dans les Pyrénées.

I. Souvent, pendant une demi-heure, on entend derrière la montagne un tintement de clochettes ; ce sont des troupeaux de chèvres qui changent de pâturage.

Il y en a quelquefois plus de mille. Au passage des ponts, on se trouve arrêté, jusqu'à ce que toute la caravane ait défilé. Elles ont de longs poils pendants qui leur font une fourrure ; avec leur manteau noir et leur grande barbe, on dirait qu'elles sont habillées pour une mascarade. Leurs yeux jaunes regardent vaguement, avec une expression de curiosité et de douceur.

Elles semblent étonnées de marcher ainsi, en ordre, sur un terrain uni. A voir cette jambe sèche et ces pieds de corne, on sent qu'elles sont faites pour errer au hasard et pour sauter sur les roches.

II. De temps en temps les moins disciplinées s'arrêtent, posent leurs pattes de devant contre la montagne, et broutent une ronce ou la fleur d'une lavande. Les autres arrivent et les poussent, elles repartent, la bouche pleine d'herbes, et mangent en marchant.

Toutes leurs physionomies sont intelligentes, résignées et tristes, avec des éclairs de caprice et d'originalité. On voit la forêt de cornes s'agiter au-dessus de la masse noire et les fourrures lisses luire au soleil. Des chiens énormes, à poil laineux, tachés de blanc, marchent gravement sur les côtés, grondant lorsqu'on approche. Le pâtre vient derrière, dans sa cape brune, avec le regard immobile, brillant, vide de pensées, qu'ont ses bêtes ; et toute la bande disparaît dans un nuage de poussière d'où sort un bruit de bêlements grêles. TAINE.

Tunis.

La ville s'étale dans la plaine, soulevée légèrement par les ondulations de la terre, qui font saillir par places les bords de cette grande tache de maisons pâles d'où surgissent les dômes des mosquées et les cloches des minarets. A peine distingue-t-on, à peine imagine-t-on que ce sont là des maisons, tant cette plaque blanche est compacte, continue et rampante. Autour d'elle, trois lacs qui, sous le dur soleil d'Orient, brillent comme des plaines d'acier.

Et puis, partout autour de cette ville plate, des marécages fangeux, des champs nus et bas où l'on voit briller, comme des couleuvres, de minces cours d'eau tortueux. Ce sont les égouts de Tunis qui s'écoulent sous le ciel bleu. Mais, par un jour de plein soleil, la vue de cette ville couchée entre ces lacs, dans ce grand pays que ferment au loin des montagnes, est la plus saisissante et la plus attachante, peut-être, qu'on puisse trouver sur le bord du continent africain.

A l'intérieur, Tunis est un labyrinthe de ruelles étroites où circule, s'agite, pullule, la population la plus colorée, bigarrée, drapée, pavoisée, miroitante, soyeuse et décorative, de tout ce rivage oriental.

(La vie errante.) GUY DE MAUPASSANT.

VOCABULAIRE : Tunis, s'étaler, l'ondulation, saillir, surgir, le dôme, la mosquée, le minaret, compact, tortueux, l'égout, saisissant, attachant, le labyrinthe, pulluler, coloré, bigarré, drapé, pavoisé, miroitant, soyeux, décoratif.

SYNONYMES : La ville, la cité — la maison, l'habitation — compact, serré — briller, luire — le marécage, le marais — fangeux, boueux, bourbeux — le bord, l'extrémité, le rivage.

HOMONYMES. La ville, vil (qual.), Wil (localité) — la plaine, pleine (qual.) — le bord, le bore — le lac, la laque (vernis) — dur (qual.), dure (verbe durer) — le champ, le chant.

SUFFIXES : Etude des suffixes *eux* (fang*eux*, tortu*eux*) ; *ain* (afric*ain*) ; *é* (color*é* bigarr*é*, drap*é*, pavois*é*) ; *age* (riv*age*) ; *al* (orient*al*).

GRAMMAIRE. — Remarques sur les verbes interrogatifs (A peine *distingue-t-on*, à peine *imagine-t-on*). — Etude des verbes irréguliers : *faire*, *pouvoir*. — Etude des verbes pronominaux : *s'*étaler, *s'*écouler, *s'*agiter.

EXERCICES ORAUX : Faire lire la dictée en mettant les verbes aux temps suivants : Imparfait, passé défini, plus-que-parfait de l'indicatif.

Exercices écrits : Après l'étude du conditionnel, on fera écrire la dictée en mettant les verbes au conditionnel présent, passé 1re forme et passé 2e forme.

Paul Chapuis.

HISTOIRE.

L'entrée de Lucerne dans la Confédération.

Bâtie à la sortie de la Reuss du lac des Quatre-Cantons, autour du couvent de saint *Léodegar*[1], qui relevait de l'abbaye de *Murbach* (Alsace), Lucerne, village puis ville d'origine ecclésiastique, avait un *meier* ou ammann, chargé d'exercer la basse justice sur son territoire. La haute juridiction appartenait à la branche aînée des Habsbourg qui l'exerçait à titre d'avoués du couvent.

Marché, servant d'intermédiaire entre le plateau suisse actuel et les vallées alpestres, *étape* sur la route du Gothard, Lucerne acquit avec l'aisance un vif désir d'indépendance. Elle eut un *Conseil* qui, de concert avec le meier du couvent, la défendit contre les ambitions des Habsbourg et les seigneurs de Rotenbourg, leurs vice-avoués. En 1252, une *lettre jurée* lui donna une constitution communale et un sceau. C'est donc une corporation autonome de bourgeois qui administre la ville et veille à ses intérêts.

Par malheur, Rodolphe de Habsbourg, devenu empereur, acheta de l'abbaye de Murbach, dans la gêne, le domaine de Lucerne. Dès lors, ville autrichienne, elle vit ses maîtres, qu'elle assistait, battus au Morgarten et en conçut une espérance pour l'avenir. La bourgeoisie s'unit contre l'*avoyer* de la ville, représentant du bailli de Rotenbourg, et le gagna à ses vues. Puis elle chercha de l'appui chez ses voisins les Waldstaetten.

Riverains du même lac, exposés aux mêmes dangers, membres d'une même Eglise (décanat de Constance), ils devaient fatalement songer à une alliance durable qui sauvegarderait la communauté de leurs intérêts économiques et de leurs aspirations politiques ; aussi le 7 novembre 1332, cette union était-elle scellée à perpétuité.

Ce pacte garantissait à Lucerne le développement de ses franchises par le secours des autres Confédérés. Les droits de l'Autriche étaient réservés. En cas de difficultés intérieures, le recours à l'*arbitrage* « des meilleurs et des plus raisonnables » était de rigueur. On excluait réciproquement la possibilité d'alliances extérieures faites séparement.

Si le parti confédéré lucernois avait ainsi triomphé, en revanche le parti autrichien voyait ses intérêts gravement compromis par l'alliance nouvelle. A la Saint-Jacques de l'année 1343, une émeute, fomentée par lui, suscita la *Mordnacht* (conjuration des manches rouges) dont nous devons le récit aux chroniqueurs *Etterlin* et *Jean de Winterthour*. Le rôle qu'y jouent les bouchers (partisans des Waldstaetten) et les tailleurs (partisans de l'Autriche) montre l'importance des intérêts économiques en jeu. Le mouvement réprimé, l'alliance fut maintenue et la paix rétablie autour de Lucerne jusqu'à la guerre de Sempach. P. D.

[1] On a voulu voir dans ce nom l'origine de celui de Lucerne (*Luciara, Luzzeron*, ou *Lucerren*). Quant au rapprochement enfantin de ce mot avec *Lucerna*, (*lucarne*), il est contestable à tous les points de vue (voir Dierauer, I, p. 187).

COMPTABILITÉ

Vérification des factures.

Chaque fois que l'on reçoit des marchandises, il faut :

1° S'assurer que la quantité et la qualité sont conformes à l'ordre d'achat et telles que l'annonce la facture ;

2° Vérifier la facture.

Les erreurs reconnues sont immédiatement signalées au fournisseur. L'honnêteté la plus élémentaire exige que l'on relève les erreurs faites à notre avantage tout aussi bien que celles qui le sont à notre préjudice.

Devoir. Vérifiez la facture suivante et écrivez au fournisseur pour lui indiquer les erreurs.

(Des vérifications de factures constituent d'excellents exercices pratiques de calcul. Le maître écrit les factures au tableau noir ; les élèves les copient dans leurs cahiers en redressant les erreurs.)

Fabrique de confitures et conserves alimentaires.

Téléphone 314. A LOUIS CERISE, A GRANDVERGER Comp. de chèq. II.19.

Monsieur J. Marchand, négociant, à Château-d'Œx. DOIT

pour marchandises expédiées *en seaux de 10 kg. et boîtes de 2 kg.*, comptés brut pour net, franco en gare d'arrivée, payables à 3 mois ou au comptant sous 2 % d'escompte.

Grandverger, le 28 septembre 1912.

		Kg.	Prix du Kg.	F. C.
6	seaux, confiture aux pruneaux.	60	0 87	52 20
4	» » » myrtilles.	40	0 87	34 80
5	» » » mirabelles.	50	1 07	53 50
4	» » » fraises.	40	1 26	50 40
3	» » » pêches.	*40*	1 30	*52*
6	» » tous fruits mélangés.	60	0 76	45 60
2	» gelée aux groseilles.	20	1 17	23 40
2	» » » coings.	20	1 08	21 60
2	» cerises rouges à l'aigre-doux.	20	1 05	21 —
2	» poires blanches » »	20	1 02	20 40
1	» macédoine de fruits à l'aigre-doux.	10	1 55	15 50
10	boîtes, tomates en purée.	20	1 42	28 40
4	» scorsonères extra.	8	1 45	11 60
15	» pois moyens.	30	0 82	24 60
15	» pois et carottes.	30	0 79	23 70
12	» haricots extra-fins.	24	1 15	*24 60*
3	» pointes d'asperges.	6	2 50	15 —
			Total Fr.	*518 30*
			Escompte, 2 %	*10 35*
			Net Fr.	*507 95*

Facture rectifiée.

3 seaux, confitures aux pêches	30 kg. à fr. 1.30 =	Fr. 39 —
12 boîtes, haricots extra-fins	24 kg. à fr. 1.15 =	» 27 60
	Le total devient	Fr. 508 30
	Escompte 2 %	» 10 15
	Net	Fr. 498 15

Château-d'OEx, le 1er octobre 1912.

Monsieur Louis Cerise, fabrique de confitures et conserves alimentaires
à Grandverger.

Monsieur,

Tout en vous accusant réception des marchandises que vous m'avez expédiées par chemin de fer, le 28 septembre 1912, je viens vous faire remarquer que votre facture contient les deux erreurs suivantes :

1° 3 seaux de confitures aux pêches font 30 et non 40 kg., d'où une différence de 10 kg. à fr. 1,30, soit fr. 13 à votre débit.

2° 24 kg. haricots extra-fins à fr. 1,15 font fr. 27,60 et non fr. 24,60, ce qui fait fr. 3 en plus à votre crédit.

Il y a donc lieu de diminuer le total de la facture de fr. 13 moins fr. 3, soit de fr. 10, et de le ramener à fr. 508,30

Diminué de fr. 10,15, escompte du 2 %, le montant de la facture est donc net de fr. 498,15, somme que, sauf avis contraire de votre part, je verserai, fin courant, à votre compte de chèques II 19.

Agréez, Monsieur Cerise, l'assurance de toute ma considération.

J. Marchand, négociant.

ARITHMÉTIQUE

Problèmes pour les maîtres.

(A soumettre également aux élèves avancés des classes primaires supérieures.)

1. *Les bœufs de Newton.*

3 bœufs ont mangé en 2 semaines l'herbe contenue dans 2 arpents de pré, plus l'herbe qui y a poussé pendant ces 2 semaines.

2 bœufs ont mangé en 4 semaines l'herbe contenue dans 2 arpents de pré, plus l'herbe qui y a poussé pendant ces 4 semaines.

Combien faudrait-il de bœufs pour manger en 6 semaines l'herbe contenue dans 6 arpents, plus l'herbe qui y pousserait pendant ces 6 semaines ?

On suppose que l'herbe croît uniformément et que les bœufs mangent également. *(Arithmétique universelle de Newton.)*

2.

Deux frères ont le même anniversaire quant au jour, au mois et à l'heure. En effet, ils sont nés tous deux un 25 mars à midi. Sachant que l'aîné a 4016 jours de plus que le cadet, quelle est l'année de naissance de chacun d'eux ?

Adresser les solutions au Rédacteur de la partie pratique avant le 15 octobre 1912.

M. à L.

IMPRIMERIES RÉUNIES. — LAUSANNE. (S. A.)

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places au concours

INSTITUTEURS : L'Abbaye (Le Pont) : fr. 1600 et autres avantages égaux ; 30 septembre.

INSTITUTRICES : Romainmôtier : fr. 1000 et autres avantages égaux ; 30 septembre.

Le Conseil d'Etat a nommé :

1. M. le professeur Ferdinand PORCHET, à Lausanne, en qualité de directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture, pour la fin de la période quadriennale courante ;
2. à titre provisoire et pour une année : *a)* M. Auguste LASSEUR, en qualité de maître spécial à l'Ecole suisse de céramique de Chavannes-Renens, chargé des fonctions de préparateur, mouleur et modeleur : *b)* M. Louis PELET, professeur, en dite qualité, à la même école, chargé des cours de chimie théorique et pratique ;
3. Mlle Aline DÉGAILLIER, actuellement aide-secrétaire aux Ecoles supérieures de commerce, d'administration et de chemins de fer, en qualité de maîtresse-surveillante pour la section des jeunes filles de cet établissement ;
4. Mlle Olga BEZENÇON, en qualité d'aide-secrétaire de la Direction des dites écoles.

Cours préparatoires

aux examens de recrues.

L'indemnité due à MM. les instituteurs qui ont donné ces cours est payable aux recettes de district dès ce jour.

Pour le district de Lausanne, le paiement a lieu à la Banque cantonale vaudoise.

Canton de Genève

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles.

Une inscription est ouverte au Bureau du Département de l'Instruction publique, 5, rue de l'Hôtel de Ville, Genève, jusqu'au samedi 5 octobre inclusivement, pour un poste de Maître d'allemand à l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles.

26 heures d'enseignement par semaine.

Traitement : fr. 5780.— par année.

Ce traitement sera augmenté de 1% par année durant 15 ans et atteindra de ce fait fr. 6647.— dès le commencement de la 16me année de fonctions.

Eventuellement, le titulaire pourra être appelé, avec son assentiment, à donner quelques heures supplémentaires de leçons.

Conditions de retraite à partir de 55 ans : 1800 francs après 25 ans de service ; 2000 francs après 30 ans.

Les candidats pourront s'inscrire par correspondance.

Pour renseignements, s'adresser à M. le Directeur de l'Ecole.

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique.

W. Rosier.

MAISON MODÈLE

MAIER & CHAPUIS

Rue du Pont

Rez-de-Ch.. 1er et 2me Etage

LAUSANNE

COMPLETS
PARDESSUS
COSTUMES ENFANTS
CAOUTCHOUCS
PÈLERINES
ROBES DE CHAMBRE
COSTUMES SPORT

ESCOMPTE à 30 jours

10 %

aux Membres de la **SPV.**

VÊTEMENTS SUR MESURE

DANS BONNE

FAMILLE FRANÇAISE

on prendrait des jeunes filles désirant suivre les écoles renommées supérieures ou primaires. — Confort, piano, surveillance et bons soins assurés. — Références. — Prix modéré.

S'adresser à Mme ROLLAND,

69, avenue du Léman, 69, LAUSANNE

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires,** à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

Vêtements confectionnés
et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN
Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.

PHOTOGRAPHIE C. MESSAZ
Rue Haldimand, 14, LAUSANNE

Spécialités : Portraits, poses d'enfants, groupes de famille et de sociétés.

L'atelier est ouvert tous les jours; le Dimanche de 9 h. à 4 h.

Téléphone 623. — *Ascenseur.*

Prix modestes. **Prix modestes.**

Cordonnerie de la Louve
J. REGAMEY & MARENDAZ

Téléphone 3995 **8, rue de la Louve, 8** *Téléphone 3995*

CHAUSSURES : Confections en tous genres sur mesure

E CHARGE DE TOUTES RÉPARATIONS SOIGNÉES DE CHAUSSURES ET CAOUTCHOUCS

Service à domicile — *dans les 24 heures* — Service à domicile

MEUBLES

ches et ordinaires. — Trousseaux pour la ville et la campagne. -
ureaux américains. — Chambres complètes pour pensionnaires.

La maison Pochon frères, à Lausanne, considérablement agrandie dans ses nou-
eaux locaux, place Centrale, avise le corps enseignant qu'elle accorde, comme
uparavant, des facilités de payement moyennant garanties sérieuses.—**Discrétion**.

Editions FŒTISCH, Frères (S. A.)

à Lausanne

L'ORPHÉON

chœurs à 2 et à 3 voix égales à capella

Doret, G., Les Glaneuses à 2 voix. —.25
Lauber, E., La Terre Helvétique, à 3 voix . . . . . —.25
Plumhof, H., Les Alpes, à 3 voix. —.25
Roux, G., Une voile sur le Léman à 2 voix . . . . . —.25
Grunholzer, K., Je m'en remets à Dieu, à 2 voix . . . . . —.25
Schnyder, Ch., Nostalgie, à 2 voix —.25
» Chanson printanière à 2 voix. . . . . —.25
Harnisch. A., Vœux de nouvelle année . . . . . —.25
Grunholzer, K., Lumière de Noël, à 2 voix . . . . . —.25
Meister, C., O sainte nuit, 2 voix —.25
Uffoltz, P., Cloches, sonnez, à 2 voix . . . . . —.25
Grunholzer, K., Gloire à Jésus, à 2 voix . . . . . —.25
North, C. Paix sur la terre, 2 voix —.25
Grunholzer, K., Noël, à2 voix. . —.25
Mayor, Ch. Alouette légère, à 3 voix . . . . . —.25
de Faye-Jozin, F., La chanson du vieux moulin, à 2 voix. . —.50
— Le même, à 3 voix . . . . —.50
Rousseau, J., Le Jour de Noël, à 3 voix . . . . . —.25
même à 2 voix . . . . —.25
— Voici Noël, à 3 voix . . . . —.25
même à 2 voix . . . . —.25
— Joie de Noël, à 3 voix . . . —.25
même à 2 voix . . . . —.25
— Pourquoi ces chants de Noël ? à 3 voix . . . . . —.25
— Le sapin de Noël, à 3 voix . —.25
même à 2 voix . . . . —.25
— Noël, te voilà de retour, à 3 voix . . . . . —.25
— Noël, le ciel est bleu, à 3 voix —.25
— Voici Noël, ô douce nuit, à 3 voix . . . . . —.25
— Pourquoi, petit enfant, 3 voix —.25
— Chantons tous Noël, à 3 voix. —.25
même à 2 voix . . . . —.25
Denéréaz, C. C, recueil de 12 chants populaires, à 3 voix égales. . . . . —.30

Lauber, E., Douze chants de Noël, 1 et 2 voix . . . . . —.50
Cornelius, P., 3 chants de Noël, 1 et 2 voix . . . . . .
Kling, H., Dix chants de Noël —.20
(I volume) 1 et 2 voix . . . —.25
— Dix chants de Noël (II volume) 1 et 2 voix . . . . . —.25
— Dix chants de Noël (III volume) 1 et 2 voix . . . . . —.25
Mozart-Kling, Excursion, à 2 voix —.50
Kling, H., Marche des pinsons, à 2 voix . . . . . —.50
Weber-Kling, 4 chœurs d'Euryanthe :
No 1. Les examens, à 2 voix
No 2. Les promotions, à 3 voix . . . . . } 1.—
No 3. Le départ, à 3 voix. .
No 4. Dans la forêt, à 3 voix
Rsini-Klisong, Jour charmant, à 2 voix . . . . . —.50
Cosson, A., Petit enfant Jésus. (Noël) 1 ou 2 voix . . . . —.50
Rousseau, J., Noël des bûcherons, à 3 voix . . . . . .
— O Christ ! Tu sors de la poussiére. (Chant de Pâques), à 3 voix . . . . . —.50
Kling, H., Le Cor des Alpes. (Mélodie suisse populaire) à 2 voix —.25
Pahud, G., Chant de Noël à 3 voix —.50
Sourilas, Th., Petits enfants (Berceuse) à 2 voix . . . . . —.50
— Le Bois en fête, à 3 voix . . —.50
Beethoven-Kling, Plaisir champêtre, à 2 voix. . . . . —.50 —.30
— — Activité, à 2 voix . . . —.30
Grandjean, S., Ainsi va la vie, ainsi va le temps (Ritournelle pour 2 chœurs d'enfants, à 2 voix . —.50
Gluck-Sauvrezis, Armide : Air de la Naïade, à 3 voix. . . . . —.50
— — Orphée, Romance, à 3 voix —.50
Masini, F.-Kling, Le Lac de Genève, à 2 ou 3 voix . . . .
Kling, H., Les Tziganes (Chœur ou Duo sur de célèbres danses hongroises, à 2 voix . . . —.50

Envois à l'examen

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)

EU HUMANITÉ PATRIE

LVIIIme ANNEE. — No 40. LAUSANNE — 5 octobre 1912.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Dumuid, instituteur, Bassins.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHATEL : L. Quartier, instituteur, Boudry.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

EDITION „ATAR", GENÈVE

La maison d'édition ATAR, située à la rue de la Dôle N° 11 et à la rue de la Corraterie N° 12, imprime et publie de nombreux manuels scolaires qui se distinguent par leur bonne exécution.

En voici quelques-uns :

Exercices et problèmes d'arithmétique, par *André Corbaz* :	
1re série (élèves de 7 à 9 ans)	0.70
» livre du maître	1. —
2me série (élèves de 9 à 11 ans)	0.90
» livre du maître	1,40
3me série (élèves de 11 à 13 ans)	1.20
» livre du maître	1.80
Calcul mental	1.75
Exercices et problèmes de géométrie et de toisé	1.50
Solutions de géométrie	0.50
Livre de lecture, par *A. Charrey*, 3me édition. Degré inférieur	1.50
Livre de lecture, par *A. Gavard*. Degré moyen	1.50
Livre de lecture, par *MM. Mercier et Marti*. Degré supérieur	3. —
Premières leçons d'allemand, par *A. Lescaze*	0.75
Manuel pratique de la langue allemande, par *A. Lescaze*. 1re partie 7me édition	1.50
Manuel pratique de la langue allemande, par *A. Lescaze*. 2me partie, 5me édition	3. —
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache, par *A. Lescaze*. 1re partie 3me édition	1.40
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache, par *A. Lescaze*. 2me partie 2me édition	1.50
Lehr- und Lesebuch, par *A. Lescaze*. 3me partie 3me édition	1.50
Notions élémentaires d'instruction civique, par *M. Duchosal*. Edition complète	0.60
— Edition réduite	0.45
Leçons et récits d'histoire suisse, par *A. Schütz*. Nombreuses illlustrations et cartes en couleurs, cartonné	2. —
Premiers éléments d'histoire naturelle par *E. Pittard*, prof. 3me édition, 240 figures dans le texte	2.75
Manuel d'enseignement antialcoolique, par *J. Denis*. 80 illustrations et 8 planches en couleurs, relié	2. —
Manuel du petit solfégien, par *J.-A. Clift*	0.95
Parlons français, par *W. Plud'hun*. 16me mille	1. —
Comment prononcer le français, par *W. Plud'hun*	0.50
Histoire sainte, par *A. Thomas*	0.65
Pourquoi pas? essayons, par *F. Guillermet*. Manuel antialcoolique Broché	1.50
Relié	2.75
Les fables de La Fontaine, par *A. Malsch*. Edition annotée, cartonné	1.50
Notions de sciences physiques, par *M. Juge*, cartonné	2.90
Pour les tout petits, par *H. Estienne*. Poésies illustrées, 4me édition, cartonné	2. —

Librairie Payot & Cie, Lausanne.

Enseignement des mathématiques

Vient de paraître :

Introduction à l'étude de la Géométrie

par S. May, Directeur du Gymnase scientifique.
1 vol. in-16 cartonné Fr. 2.—

Manuel d'Algèbre

par H. Roorda van Eysinga, Professeur au Collège classique.
1 vol. in-16 cartonné Fr. 2.50.

Ces deux ouvrages conçus dans un esprit de clarté et de simplicité qui les met immédiatement à la portée des élèves, renferment de nombreux exercices de problèmes pratiques. Ils se recommandent à l'attention des maîtres de mathématiques et des commissions scolaires.

A. BRÉLAZ, St-Pierre 8, Lausanne

offre au corps enseignant les articles fournis pour les travaux à l'aiguille aux prix suivants par suite de marchés avantageux :

Cotonne	100	»	» 0,90
Percale imprimée	80	»	» 0,60
Flanelle cretonne	80	»	» 1,75
Drap gris, qual. extra, larg.	130	»	» 4,75

Net et au comptant, expédition de suite.

Robes - Tabliers - Blouses - Jupons
Draperies - Trousseaux

Tapis - Linoléums - Cocos
Toilerie - Rideaux - Couvertures
10 % au corps enseignant 10 %, ou bons d'escompte.

Prix fixes marqués en chiffres connus

Vente de confiance. Envoi d'échantillons sur demande.

L'ÉCOLE LÉMANIA

LAUSANNE

5, Avenue de la Harpe, 5

— prépare vite et bien —

MATURITÉ

BACCALAURÉATS POLYTECHNICUM

400 élèves en 3 1/2 ans, 95 % de succès

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue de la Louve, 4 **LAUSANNE** — **NYON**, en face de la Croix-Verte.

Téléphone 1719

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique : *Funèbres Lausanne.*

Escompte 10 % sur cercueils et couronnes commandés au magasin de Lausanne par les membres de la S. P. V.

Canton de Genève

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles.

Une inscription est ouverte au Bureau du Département de l'Instruction publique, 6, rue de l'Hôtel de Ville, Genève, jusqu'au samedi 5 octobre inclusivement, pour un poste de Maître d'allemand à l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles.

26 heures d'enseignement par semaine.

Traitement : fr. 5780.— par année.

Ce traitement sera augmenté de 1% par année durant 15 ans et atteindra de ce fait fr. 6647.— dès le commencement de la 16me année de fonctions.

Eventuellement, le titulaire pourra être appelé, avec son assentiment, à donner quelques heures supplémentaires de leçons.

Conditions de retraite à partir de 55 ans : 1800 francs après 25 ans de service ; 2000 francs après 30 ans.

Les candidats pourront s'inscrire par correspondance.

Pour renseignements, s'adresser à M. le Directeur de l'Ecole.

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique.

W. Rosier.